

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

20 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mission d'État en Inde»	3
2	Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Adhésion de nouveaux États membres lors du sommet de la Francophonie d'Erevan» (Article 79 du règlement)	4
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	6
3.1	Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mise en œuvre du chapitre consacré à l'UNESCO dans la note de politique internationale».....	6
3.2	Question de M. Bruno Lefebvre à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Suivi de la concertation entre entités fédérale et fédérées en vue de la détermination des secteurs prioritaires au sein du comité stratégique chargé de piloter le Pacte pour les investissements».....	8
4	Ordre des travaux	9

Présidence de M. Jacques Brotchi, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, répondra au nom de M. Rudy Demotte, ministre-président, excusé.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mission d'État en Inde»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, M. Demotte a participé du 5 au 10 novembre à la mission d'État en Inde. L'Inde et la Belgique célèbrent en effet cette année 70 ans de relations diplomatiques. Comme nous avons pu le suivre dans la presse, les souverains étaient accompagnés des ministres-présidents des trois Régions et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du ministre des Affaires étrangères, de nombreux dirigeants d'entreprise et de représentants du monde académique. Le nombre de ministres-présidents en déplacement a pu interpellé. Évidemment, l'Inde n'est pas un pays, voire un continent, comme un autre.

Le ministre-président a pu ainsi suivre la Reine dans sa découverte de divers projets sociaux. Quels enseignements en tire-t-il pour le respect des droits des femmes et des catégories dites faibles, en particulier les enfants? De manière plus générale, j'aurais aimé l'entendre sur la plus-value de cette mission pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le rayonnement de l'Inde est bien sûr manifeste, mais d'une importance moindre pour la Francophonie. Quels sont les enseignements et l'intérêt d'une telle mission pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – M. Demotte vous remercie de lui donner l'occasion d'expliquer quelque peu le programme et les retombées de la visite royale qui s'est déroulée en Inde du 5 au 11 novembre. Au-delà du programme officiel et du programme économique, plusieurs compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pu être mises en avant dans le cadre du programme de la visite d'État: l'enseignement supérieur, la culture, l'enfance, les questions de genre ou encore la Francophonie. Plusieurs événements ont également été consacrés à la commémoration des mo-

ments importants de nos histoires communes et respectives. Le ministre-président fait ici notamment référence aux attentats de Mumbai en 2008.

Concernant le volet académique et scientifique, notre délégation était composée de recteurs et d'autres représentants de nos six universités, de la directrice-présidente de l'ICHEC, de la secrétaire générale du FRS-FNRS, de l'administrateur et du directeur des relations internationales de l'ARES, ainsi que de la cheffe de service de Wallonia-Brussels Campus. Ceci a permis de participer activement à plusieurs activités à dimension académique organisées au cours de cette visite. Une présentation du paysage indien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que de la politique menée par l'Union européenne dans ce domaine en Inde, a d'abord eu lieu à la délégation de l'Union européenne le 7 novembre. Son objectif était qu'avant toute rencontre avec des académiciens indiens, notre délégation puisse être informée au mieux tant de la situation indienne que des priorités européennes. Ensuite, une rencontre de haut niveau entre des représentants des mondes académiques indien et belge a été organisée par Wallonia-Brussels Campus, en collaboration avec le *Vlaamse Interuniversitaire Raad*. Cette matinée de travail, sous forme de table ronde, a permis de présenter des projets collaboratifs de recherche. L'événement était très important pour la partie académique indienne, comme l'a prouvé la présence de M. Chauhan, président de l'organisme d'État qui fixe les normes des cursus d'enseignement des établissements d'enseignement supérieur, détermine leur enveloppe budgétaire et encadre leurs initiatives, notamment dans le domaine de la coopération internationale.

Le thème choisi pour la table ronde de la Fédération Wallonie-Bruxelles était «*From informal innovation to structured innovation programs and vice-versa: how can Indian and Belgian innovation practices feed each other?*». Les conclusions de ce séminaire ont été ensuite présentées au cours d'un déjeuner en présence de la Reine et du ministre-président. Par ailleurs, les responsables académiques ont également eu leurs propres contacts bilatéraux avec leurs homologues indiens. Enfin, cette visite d'État a permis à quatre universités (UCL, ULB, UMONS et Facultés universitaires Saint-Louis) ainsi qu'à une haute école (ICHEC) de signer de nouveaux accords avec des partenaires indiens. Ces cinq accords portent notamment sur des échanges d'étudiants et de professeurs ainsi que sur la coopération générale entre les institutions.

Plus précisément, en réponse à Mme Dock qui m'interroge sur mon absence en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, je rappellerai que seuls les ministres-présidents, les recteurs et les CEO d'entreprises sont invités par le Palais aux visites d'État. Dans ce type de voyage, la coopération avec la Flandre est excellente, en

particulier en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Elle se tisse aussi en amont des visites au niveau du *Vlaamse Interuniversitaire Raad*, de Wallonia-Brussels Campus et de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur.

Le ministre-président a accompagné la Reine lors de plusieurs visites de terrain, dont deux particulièrement intéressantes au regard des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles: une à Delhi qui a illustré l'action de l'*International Center for Research on Women*, une ONG américaine active dans les questions d'émancipation sociale des femmes en Inde, et l'autre à Mumbai, centrée sur une action de l'UNICEF consacrée à l'hygiène chez les enfants. À l'issue de celle-ci, le ministre-président a suggéré qu'une collaboration s'établisse avec l'ONE, par exemple sur des échanges de bonnes pratiques concernant les campagnes de sensibilisation. Cette proposition a été vivement appréciée. Dans ces deux domaines, le ministre-président pose un triple constat dès lors que l'on observe tout d'abord une évolution rapide des mentalités dans une Inde qui émerge sur le plan économique, ensuite la pesanteur de certaines pratiques culturelles et enfin la forte relation entre les conditions socioéconomiques et la vulnérabilité. Eu égard aux inégalités fortes et croissantes en Inde, il reste énormément de chemin à parcourir dans les domaines de la protection de l'enfance et de l'égalité des genres.

Le ministre président a également rencontré le président local de l'Alliance française, M. François Simon, qui laisse entrevoir une bonne collaboration pour la programmation de nos artistes en Inde. En effet, l'Alliance française compte 26 centres répartis dans tout le pays et M. Simon est un homme de théâtre qui a acquis une connaissance fine de nos opérateurs culturels. En conclusion, cette visite d'État aura permis de faciliter de nombreux contacts pour les membres de notre délégation et d'ouvrir des perspectives, de nouveaux partenariats dans un pays à la pointe de la création, de la recherche et de l'innovation.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, certaines de mes questions auraient dû être posées au ministre Marcourt puisqu'il s'agissait de rencontres avec le monde académique. Le ministre-président nous a en effet expliqué les liens avec les visites de terrain et la programmation artistique. Son diagnostic sur la croissance et la persistance des inégalités en Inde est évident, notamment au sujet des droits des intouchables qui constituent une catégorie sociale particulièrement vulnérable, surtout les femmes, car elles sont doublement discriminées.

Je suis par ailleurs étonnée que M. Demotte n'ait pas abordé le traité contraignant sur les droits humains avec l'Inde, j'espère néanmoins qu'il a eu l'occasion de l'évoquer en marge des rencontres. La responsabilité sociale des entreprises a en effet été mise en évidence après les accidents dans les usines de textile, dont celui du Rana Pla-

za. Cet accident a en effet servi de détonateur pour attirer l'attention sur la responsabilité de ces entreprises qui utilisent de la main-d'œuvre indienne très bon marché sans lui accorder de droits sociaux ou encore une protection indispensable. Je serai attentive à la question de la collaboration avec l'ONE, mais j'ai des doutes sur la manière dont les choses peuvent être transposées au regard de la culture indienne. Il peut néanmoins y avoir des éléments intéressants à considérer.

2 Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Adhésion de nouveaux États membres lors du sommet de la Francophonie d'Erevan» (Article 79 du règlement)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Lors d'une rencontre à l'Élysée entre le président français et le chef du gouvernement irlandais, il a été question d'intégrer l'Irlande dans l'espace de la Francophonie institutionnelle. Si Dublin compte effectivement poser sa prochaine candidature en tant que membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), aucune décision ne sera arrêtée avant le prochain sommet de la Francophonie qui doit avoir lieu à Erevan, en Arménie, d'ici la fin de l'année 2018.

Concrètement, avoir le français comme langue commune relie entre eux tous les États membres de la Francophonie et permet d'assurer tant leur cohésion que l'originalité de la communauté francophone dans le monde. Que le français ne soit pas une langue officielle dans le pays requérant ne constitue pas un obstacle à son adhésion. C'est à la place du français dans le pays concerné que se juge le critère linguistique des différentes demandes d'adhésion soumises lors des sommets de l'institution. En effet, il suffit de fournir «une démonstration détaillée d'une situation satisfaisante de l'usage du français» pour remplir ce critère linguistique.

Les autres conditions d'adhésion, qui ont été rappelées dans le cadre stratégique de la Francophonie, nécessitent indissociablement et impérativement l'adhésion volontaire du pays requérant aux principes et valeurs de l'OIF, tels qu'ils sont établis à l'article 1er de la Charte de la Francophonie. Parmi ceux-ci, notamment: l'instauration et le développement de la démocratie, la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ou encore l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations. L'article 1er rappelle par ailleurs que la Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures; elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure.

Enfin, chaque pays requérant doit avoir préalablement adhéré au Traité de Niamey avant de soumettre sa candidature lors d'un sommet. La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à huis clos, analyse alors la candidature et transmet ses recommandations aux chefs d'État et de gouvernement lors du sommet suivant. La décision finale doit être prise à l'unanimité des États membres.

En vertu de toutes les informations qui précèdent, je souhaiterais faire le point avec vous sur l'état, le nombre et la pertinence des différentes demandes d'adhésion en cours au sein de la Francophonie institutionnelle. Confirmez-vous les informations selon lesquelles l'Irlande serait déjà candidate? Puisque le prochain sommet se tiendra à Erevan à la fin de l'année 2018, quel est le délai dont dispose l'Irlande pour déposer officiellement sa candidature? En admettant que celle-ci soit acceptée et approuvée d'ici fin 2018, une multiplication de nos actions bilatérales avec l'Irlande est déjà étudiée. Quel impact cette candidature peut-elle avoir sur la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)?

Par ailleurs, de quelles informations disposez-vous quant aux éventuelles autres candidatures et leurs conséquences? Par exemple, il avait été question lors du précédent sommet de voir l'Arabie saoudite intégrer l'espace francophone. Une nouvelle demande d'adhésion de ce pays est-elle envisagée lors du sommet d'Erevan? Quelle position y défendra la FWB vis-à-vis de cette candidature en particulier? De même, sachant que la Thaïlande, par exemple, a été suspendue des instances de la Francophonie depuis juin 2014, une actualisation de son statut, voire de sa qualité de membre, est-elle envisageable lors du prochain sommet? La question de la sortie définitive de la Thaïlande a-t-elle déjà été abordée lors de rencontres précédentes?

Enfin, le sommet d'Antananarivo de novembre 2016 a fixé la répartition et la qualité des pays membres comme suit: 54 membres dits «de plein droit», 4 membres «associés» et 26 membres «observateurs». D'après vous, quels sont les critères ou motifs qui justifient et expliquent cette différence de statuts entre les membres de la Francophonie?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Monsieur le Député, votre interpellation m'offre avant tout l'occasion d'attirer l'attention de l'assemblée sur l'attractivité croissante des valeurs humaines fondamentales que porte la Francophonie. Aujourd'hui, en effet, une majorité de membres de l'OIF, toutes catégories confondues, n'ont le français ni comme langue officielle, ni comme langue nationale, ni comme langue de travail. Cette réalité, à priori paradoxale, démontre en fait que l'intérêt manifeste pour notre famille francophone par plusieurs dizaines d'États et de gouverne-

ments, principalement d'Europe de l'Est, va au-delà du simple partage d'une langue. Cela nous amène à dépasser également les seuls critères d'ordres linguistique et culturel pour apprécier valablement les volontés d'adhésion. Cette réalité n'induit cependant pas un éparpillement des ressources dont dispose l'OIF, pas plus que l'obligation d'instituer une coopération bilatérale entre membres.

Pour ce qui concerne l'organisation elle-même, ses actions sont prioritairement orientées vers les pays du Sud et de surcroît membres de plein droit. Quant aux États et gouvernements qui la composent, leurs politiques bilatérales sont fonction des orientations respectives souverainement décidées. Pour parler concrètement, une éventuelle adhésion de la République d'Irlande n'induirait pas mécaniquement une réorientation de nos budgets consacrés aux relations bilatérales. C'est d'ailleurs dans cet esprit que vous-même placez votre interpellation. Et je vous confirme que c'est cette orientation qui justifie que la procédure d'adhésion à la Francophonie et celle de la modification du statut d'un membre sont à la fois périodiques, longues, multifformes et complexes. Son évocation me permettra d'ailleurs d'apporter des éléments de réponse à vos interrogations.

Premièrement, cette procédure est strictement périodique dans le sens où un État ou un gouvernement qui souhaite en bénéficier ne peut y recourir que dans la perspective de la tenue d'un sommet des chefs d'État ou de gouvernement, lequel se tient tous les deux ans.

Deuxièmement, il s'agit d'une longue procédure, dans le sens où tout candidat à une adhésion ou à une modification des statuts doit saisir l'État ou le gouvernement qui exerce la présidence de la Francophonie au moins six mois avant la tenue du sommet appelé à statuer.

Toujours à titre d'exemple, si la République d'Irlande envisageait de solliciter son adhésion au sommet d'Erevan, sa candidature devrait être introduite en avril 2018. Ce délai s'explique par la succession d'étapes institutionnelles que la candidature devra parcourir. Le caractère uniforme et incompressible de six mois exclut donc, par principe, toute distinction de rythme dans le traitement des candidatures.

Troisièmement, la procédure est multifforme, avec autant de conditions distinctes, y compris financières, à satisfaire qu'il existe de formes. Soit il s'agit, pour un État ou un gouvernement, de solliciter son adhésion à la Francophonie, auquel cas le candidat est libre de souhaiter adhérer comme observateur, membre associé ou encore membre de plein droit. Soit il s'agit d'un État ou d'un gouvernement déjà membre souhaitant une modification de son statut, pour passer du statut d'observateur à celui de membre associé ou du statut de membre associé à celui de membre de plein droit.

En conséquence, chaque sommet se conclut non pas par la fixation d'une quelconque clé pour l'avenir, mais par une prise d'acte de l'évolution du nombre de certaines catégories de membres et du changement de statut de certains d'entre eux. Là encore, à titre d'exemple, le sommet de Tananarive a acté le nombre de 84 membres, sous des statuts différents, valant jusqu'à l'échéance d'Erevan.

Enfin, il s'agit d'une procédure complexe dans la mesure où toute candidature à une adhésion ou à une modification de statut suit invariablement un même parcours d'instruction, d'avis et de recommandations devant une succession d'instances, dont aucune ne se trouve liée par la précédente, et cela jusqu'au sommet des chefs d'État et de gouvernement. Concrètement, dans un premier temps, le comité *ad hoc* pour les demandes d'adhésion ou de modification de statut, qui regroupe des délégués de l'ensemble des États et gouvernements membres de plein droit, statue sur la recevabilité des dossiers de candidatures. Dans un deuxième temps, le Conseil permanent de la Francophonie, qui regroupe l'ensemble des représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement et se réunit trimestriellement, en prend acte. Dans un troisième temps, le comité *ad hoc* instruit les dossiers de candidatures durant autant de sessions qu'il le juge nécessaire.

Dans un quatrième temps, la session du Conseil permanent de la Francophonie se tient. Elle précède la session de la Conférence ministérielle de la francophonie qui regroupe les ministres chargés de la francophonie, siège sur une base annuelle et émet un avis reposant sur les conclusions de l'instruction du dossier mené par le comité *ad hoc*. Dans un cinquième temps, la Conférence ministérielle de la francophonie émet une recommandation à l'intention du sommet et, dans un sixième temps, le sommet statue. Le sommet de Tananarive de novembre 2016 a, par exemple, décidé de reporter la demande d'adhésion de l'Arabie saoudite en qualité d'observateur afin d'organiser l'envoi d'une mission exploratoire dans cet État. Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a précisé à plusieurs reprises que si elle se réjouit du succès de l'Organisation, elle reste fondamentalement attachée à n'accueillir que des États et des gouvernements qui, dans leur ordre juridique interne, attestent d'un attachement réel aux valeurs que nous portons. Je pense, notamment, à la liberté de religion et d'opinion, la liberté de la presse, la liberté d'expression, le pluralisme politique ainsi qu'aux statuts de la femme.

Enfin, le cas de la Thaïlande ne relève pas des dispositions que j'ai évoquées ci-avant. En effet, ce pays a été suspendu en juin 2014 par le Conseil permanent de la Francophonie pour rupture de l'ordre constitutionnel, conformément à l'article 3 du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. Cette déclaration ne définit pas les modalités

d'exclusion d'un membre de l'Organisation, mais la mesure de suspension que j'évoquais, et cette dernière n'est pas limitée dans le temps.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai pris bonne note des différentes informations relatives à l'évolution de l'OIF qui voit, effectivement, le nombre de pays candidats à l'adhésion se multiplier, du moins au sein de pays qui ne sont pas spécifiquement francophones. Chaque analyse de candidature nécessite un processus assez long et complexe.

Pour le reste, j'entends qu'une mission exploratoire a été diligentée plus particulièrement dans le cadre de la candidature de l'Arabie saoudite. J'espère néanmoins que notre gouvernement restera attentif au fait que le respect de nos valeurs, ou du moins des valeurs les plus essentielles constitue un critère pour les pays adhérents.

J'espère également que lorsque nous serons consultés sur un sujet sensible tel que l'adhésion d'un pays, fût-il influent, nous serons en mesure de nous positionner avec la même rigueur sur la question des principes.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «*Mise en œuvre du chapitre consacré à l'UNESCO dans la note de politique internationale*»

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Comme son nom l'indique, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une institution internationale dont les compétences sont fort proches de celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis déjà intervenu dans cette commission sur plusieurs sujets liés à l'UNESCO. Par exemple, il y a un peu plus d'un an, j'interrogeais monsieur le ministre-président sur la manière dont il comptait s'investir dans l'adaptation de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique. Plus récemment, nous avons eu des discussions concernant l'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Conférence mondiale des humanités, qui s'est déroulée à Liège.

Il y a quelques jours, la 39^e session de la Conférence générale de l'UNESCO s'est achevée avec, à sa tête, une nouvelle directrice générale, la Franco-Marocaine Audrey Azoulay. À cette occasion, j'ai donc pris l'initiative de me replonger dans la note de politique internationale afin d'y vérifier la place réservée à l'UNESCO. Cette note contient en effet un chapitre qui met en exergue

plusieurs éléments et trois priorités en particulier.

Tout d'abord, il est utile de rappeler qu'une délégation belge est accréditée auprès de l'UNESCO et que les entités fédérées y sont représentées. À ce sujet, je tiens d'ailleurs à souligner l'excellent travail fourni par nos représentants au sein de la délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Paris, qui suivent les matières traitées à l'UNESCO.

Un premier objectif fixé dans la note de politique internationale consiste à consolider ces liens en mettant à la disposition de l'UNESCO des experts dans les thèmes phares portés par notre institution, parmi lesquels figurent la protection du patrimoine, la diversité culturelle, l'éducation, etc. Ces intentions ont-elles été concrétisées et, si oui, comment?

En ce qui concerne la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, vous envisagiez de réaliser des études sur les enjeux du numérique, sur l'impact de la convention dans les nouveaux pays émergents ainsi qu'un répertoire de clauses types. La possibilité de mettre sur pied un baromètre de la diversité des expressions culturelles avait même été évoquée. Quelle suite a-t-elle été réservée à ces projets intéressants?

Pour ce qui relève de la protection des biens culturels, vous évoquiez la ratification de la Convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) de 1995. Des avancées ont-elles été obtenues sur ce terrain?

Enfin, pour ce qui est du patrimoine, selon la note de politique internationale, le gouvernement comptait réserver une attention particulière à la mise en œuvre de l'Appel de Namur, tendant à la définition d'une stratégie commune pour l'Europe dans ce domaine. Où en est-on à cet égard?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je ne vous ferai pas l'affront de rappeler que l'UNESCO a traversé et connaît encore des heures difficiles. Cette crise ne date pas d'hier puisque dès l'adhésion de la Palestine, en 2011, les États-Unis ont suspendu le versement de leur contribution annuelle, qui s'élevait à 65 millions de dollars, soit 22 % du budget global de l'organisation. Cette décision a évidemment plongé l'UNESCO dans une période critique, marquée par des coupes budgétaires sévères et des réorganisations administratives, dont de nombreux licenciements, et l'abandon de programmes. À cette situation budgétaire pratiquement intenable est venue s'ajouter, ces dernières années, une dégradation politique des relations, qui a récemment abouti au retrait pur et simple des États-Unis et d'Israël ainsi qu'à la suspension provisoire du versement des contributions d'une série d'États, et non des moindres puisque le Royaume-Uni, le Japon et le Brésil en font partie.

La désignation par le conseil exécutif de la nouvelle directrice générale, Mme Audrey Azoulay, intervenue au terme d'un vote final extrêmement serré de 30 voix contre 28 au détriment du candidat du Qatar, pourrait cependant ouvrir certaines perspectives d'apaisement.

Malgré cette situation difficile pour l'institution, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) tient à sauvegarder sa représentation et sa présence. Nous continuons ainsi à siéger dans tous les comités intergouvernementaux d'importance, qu'il s'agisse de culture ou d'éducation. Nous siégeons, par exemple, au comité directeur chargé du suivi de l'Objectif de développement durable 4 (ODD4) de l'Agenda 2030, à savoir l'éducation de qualité. Nous participons également au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ou encore aux réunions des États parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels. À cet égard, je peux vous signaler la reprise des travaux, à l'initiative de notre ministère, de la plateforme de concertation administrative «Importation, exportation et restitution de biens culturels». Il ne fait nul doute que la question de la relance du processus de ratification de la convention d'UNIDROIT de 1995 figurera à son ordre du jour.

Il me semble aussi important de rappeler que la Déclaration de Mons de 2015 soutenant la diversité culturelle et l'étude du Réseau international de juristes pour la diversité des expressions culturelles (RIJDEC), financée par la FWB, a posé un des jalons essentiels menant à l'adoption, en 2017, des directives opérationnelles concernant la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique. Nous avons ainsi consacré par ce biais le principe de la neutralité technologique comme fondement de cette convention.

Quant au patrimoine, je puis vous informer de l'état de la mise en œuvre de deux textes adoptés lors de la Conférence de Namur, d'une part, l'Appel de Namur, qui concerne les destructions volontaires et le trafic illicite et, d'autre part, la Déclaration de Namur, qui traite de l'importance du patrimoine pour l'Europe au 21^e siècle et qui invite celle-ci à élaborer une stratégie.

Ainsi, l'Appel de Namur a eu une suite au niveau du Conseil de l'Europe, avec l'élaboration de la nouvelle Convention sur les infractions visant des biens culturels, adoptée et ouverte à la signature cette année, sous présidence chypriote. Les différentes entités fédérales, communautaires et régionales ont participé aux travaux de rédaction de ce nouvel instrument.

Par ailleurs, dans le prolongement de la Déclaration de Namur, le Conseil de l'Europe a institué un groupe de travail élargi en vue de

l'élaboration d'une stratégie pour le patrimoine en Europe au XXI^e siècle. Le texte de la stratégie a été adopté par le Comité des ministres le 22 février 2017 et celle-ci a été officiellement lancée en avril à Limassol, toujours dans le cadre de la présidence chypriote.

En dépit de cela, c'est bien à une véritable crise existentielle qu'est confrontée l'UNESCO. Je me réjouis une fois encore de l'élection de la nouvelle directrice générale. Nous espérons qu'elle usera de sa forte personnalité, de son expérience politique et de ses compétences avérées de gestionnaire et de réformatrice au bénéfice de l'institution. Toutes ces qualités lui seront nécessaires pour y rétablir un véritable leadership.

L'UNESCO a vocation à jouer un rôle indispensable sur la scène internationale. Tout l'y conduit: protection des biens culturels en cas de conflit, reprise du dialogue interculturel, éducation à la prévention de l'extrémisme violent, lutte contre le trafic de biens culturels et objectifs en termes de développement durable. Son rôle est incontestablement essentiel et elle peut être à la hauteur des enjeux si on lui en donne les moyens. Il s'agit moins d'une question financière que d'une question de confiance et de volonté politique.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Je vous remercie pour ces réponses exhaustives. Vous avez raison de rappeler la crise que traverse malheureusement l'UNESCO depuis un certain temps et qui, en réalité, s'aggrave. C'est d'autant plus dommageable que la fragilité de l'UNESCO déforce la réponse apportée multilatéralement à de nombreux enjeux de société, aux niveaux national et international.

En effet, les questions de démocratie face à la barbarie, de commerce international, de mondialisation ou encore de sécurité et de terrorisme sont souvent posées en lien avec l'éducation, la culture, le respect, la connaissance de l'autre, les sciences et innovations, comme autant de moyens de répondre à ces enjeux.

Dans ce contexte, à l'occasion de cette 39^e Conférence générale de l'UNESCO, je me réjouis malgré tout du fait que la Belgique continue d'affirmer sa détermination à être aux côtés de la nouvelle direction générale pour explorer toutes les pistes pouvant aboutir à des solutions. Il en va effectivement davantage de questions politiques et de confiance – certains malentendus doivent être clarifiés – que de questions financières à proprement parler.

Je me réjouis aussi de la détermination rappelée par Mme Greoli, représentante de la Belgique à cette conférence. Je vous remercie également d'avoir fait un état des lieux de l'avancement de chacune des trois priorités indiquées dans la note de politique internationale. Je reviendrai probablement sur chacun des points évoqués, mais séparément, afin d'en débattre avec

M. le ministre-président Demotte.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 14h40 et reprise à 14h45.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

3.2 *Question de M. Bruno Lefebvre à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Suivi de la concertation entre entités fédérale et fédérées en vue de la détermination des secteurs prioritaires au sein du comité stratégique chargé de piloter le Pacte pour les investissements»*

M. Bruno Lefebvre (PS). – Monsieur le Ministre, il est heureux de constater une progression des investissements dans les matières importantes, gérées à différents niveaux de pouvoir. Nous n'avons eu de cesse, au sein de mon groupe, de dire et répéter qu'en lieu et place de l'austérité, des investissements dans des domaines aussi fondamentaux que l'enseignement, la recherche et la culture constituent des leviers indispensables à la croissance de demain.

Ce sujet touche, d'une part, à la question des normes autorisées relatives au déficit et donc à la discussion avec la Commission européenne et, d'autre part, à celle du financement dont un pan non négligeable est assuré par la Banque européenne d'investissement. Il appartient à chaque niveau de pouvoir d'agir sur ces deux points et, au niveau national, de s'inscrire dans une logique de concertation constructive et efficace.

Aussi ai-je noté avec intérêt qu'une initiative avait été prise afin de piloter, au sein d'un comité stratégique, le Pacte pour les investissements. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est du suivi? Du point de vue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où en est-on? En outre, une action a-t-elle été coordonnée entre francophones sur des sujets qui concernent à la fois le niveau régional et le niveau communautaire? Si oui, sous quelle forme et avec quel résultat?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Comme vous le savez, le Pacte national pour les investissements stratégiques a été présenté devant le Comité de concertation par le Premier ministre pour la première fois en septembre 2016. Cette présentation a été suivie d'une courte note d'intention. Le texte a été présenté une nouvelle fois voici quelques semaines par le cabinet du Premier ministre dans une note qui nous a été communiquée. Elle ne répond cependant que très partiellement à la plupart des questions que nous avons posées dès la première présentation et concernait principalement

le mode de financement des investissements stratégiques qui, par leur nature, doivent être financés exclusivement par les autorités publiques. Il s'agit d'investissements qui concernent au premier chef la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme la construction d'écoles ou l'entretien de nos infrastructures culturelles et sportives, mais aussi des investissements immatériels dans la recherche ou dans l'enseignement.

À cet égard, la dernière note communiquée par le gouvernement fédéral ne comporte qu'un engagement assez flou à solliciter une modification des règles budgétaires européennes relatives aux investissements publics. À ce propos, chacun se souvient que cette demande avait déjà été adressée au niveau fédéral par l'ensemble des Communautés et Régions dès 2014. Nous avons perdu trois ans. Je conserve depuis le départ une attitude constructive. Ainsi, s'il fallait retenir un élément de satisfaction des dernières informations communiquées par le niveau fédéral, ce serait la prise en compte de l'enseignement dans les axes stratégiques d'investissement. Ce n'était pas le cas lors des premiers échanges. Il s'agit donc d'un réel progrès. Cela étant, cette prise en compte n'aura d'utilité que si elle est suivie de mesures visant à promouvoir réellement des investissements publics. Nous sommes donc encore, de ce point de vue, dans l'expectative.

Il semblerait que le gouvernement fédéral ait prévu, d'ici la fin de l'année, la tenue d'une réunion exceptionnelle du Comité de concertation consacrée aux investissements. Nous verrons alors si de nouvelles informations peuvent nous être communiquées. À propos de la coordination avec les autres entités, il faut souligner que tout le monde est dans le même bateau pour ce qui concerne les investissements qui ne peuvent être financés que par les pouvoirs publics. C'est d'ailleurs pourquoi cette préoccupation avait été

relayée auprès du gouvernement fédéral dès 2014 par les gouvernements des entités fédérées.

Sans doute avez-vous suivi le débat qui s'est tenu en Flandre à propos du contournement autoroutier de la ville d'Anvers, chantier dont le coût important pousse le gouvernement flamand à chercher une solution pour l'immuniser. Il y a donc depuis plusieurs années une conjonction d'intérêts entre les Communautés et les Régions qui leur permet d'adresser au gouvernement fédéral une demande très claire de promotion des investissements publics et de recherche d'une solution visant à les faire sortir du carcan budgétaire européen. Comme vous l'aurez noté, jusqu'à présent, à notre connaissance, cette demande n'a pas été satisfaite. Il faut dès lors réunir le Comité de concertation et je vous invite à interroger à nouveau le ministre-président.

4 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Rudy Demotte, ministre-président, de M. Gilles Mouyard, intitulée «Visite d'État en Inde», de Mme Magali Dock, intitulée «Bilan de la visite royale en Inde pour notre enseignement supérieur et notre recherche académique», de Mme Nadia El Yousfi, intitulée «Médias au Burundi», et de M. Nicolas Martin, intitulée «Suivi des mesures de défense des francophones au vu du dernier rapport du Conseil de l'Europe sur le non-respect des droits des minorités», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h50.*